



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

# VÉLIZY-VILLACOUBLAY

DÉPARTEMENT DES YVELINES  
ARRONDISSEMENT DE VERSAILLES

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 28 JUIN 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-huit juin à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil municipal de la Commune de Vélizy-Villacoublay, dûment convoqués individuellement et par écrit le vingt-deux juin deux mil vingt-trois, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de M. Pascal Thévenot, Maire de Vélizy-Villacoublay.

**Nombre de conseillers en exercice : 35**

**Quorum : 18**

**Présents : 25**

M. Pascal Thévenot, Mme Magali Lamir, M. Jean-Pierre Conrié, Mme Michèle Ménez, M. Frédéric Hucheloup, Mme Elodie Simoes, M. Damien Metzlé, Mme Nathalie Brar-Chauveau, M. Olivier Poneau, Mme Johanne Ledanseur, M. Bruno Drevon, Mme Christiane Lasconjarias, M. Bruno Larbaneix, M. Arnaud Bertrand, Mme Chrystelle Coffin, M. Omar N'Dior (à compter de la délibération n° 2023-06-28/14 incluse), M. Marouen Touibi, M. Alexandre Richefort (à compter de la délibération n° 2023-06-28/24 incluse), Mme Christine Decool, Mme Claudine Queyrie, M. Amroze Adjuward (à l'exception des délibérations n° 2023-06-28/03, 2023-06-28/04 et 2023-06-28/05 incluse), M. Pierre-François Brisabois, M. Hugues Orsolin, M. François Daviau, M. Franck Parissier.

**Ont donné procuration : 13**

M. Pierre Testu à M. Bruno Drevon, M. Michel Bucheton à Mme Johanne Ledanseur, Mme Dominique Busigny à Mme Christiane Lasconjarias, Mme Nathalie Normand à M. Damien Metzlé, Mme Valérie Sidot-Courtois à M. Arnaud Bertrand, Mme Valérie Péresse à M. Pascal Thévenot, Mme Solange Pétret-Racca à Mme Chrystelle Coffin, M. Omar N'Dior à M. Marouen Touibi (jusqu'à la délibération n° 2023-06-28/13 incluse), M. Michaël Janot à Mme Nathalie Brar-Chauveau, M. Alexandre Richefort à Mme Christine Decool (jusqu'à la délibération n° 2023-06-28/23 incluse), M. Franck Thiébaux à Mme Claudine Queyrie, M. Amroze Adjuward à M. François Daviau (pour les délibérations n° 2023-06-28/03, 2023-06-28/04 et 2023-06-28/05 incluse), M. Philippe Ferret à M. Pierre-François Brisabois.

**Secrétaire de Séance : Mme Johanne Ledanseur.**

---

### Délibération n° 2023-06-28/09

**Objet :** convention de mutualisation relative à la convention de participation à la protection sociale complémentaire 2017-2022 souscrite par le Centre Interdépartemental de Gestion de la grande couronne de la région d'Île-de-France (CIG) pour le risque santé et le risque prévoyance - Avenant n° 1.

Pour toute correspondance :

M. le Maire • Mairie • 2 place de l'Hôtel de Ville • BP 50 051 • 78 146 Vélizy-Villacoublay Cedex

Tél. : 01 34 58 50 00 • Fax : 01 34 50 40 92 • relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr

www.velizy-villacoublay.fr

*Objet : convention de mutualisation relative à la convention de participation à la protection sociale complémentaire 2017-2022 souscrite par le Centre Interdépartemental de Gestion de la grande couronne de la région d'Île-de-France (CIG) pour le risque santé et le risque prévoyance - Avenant n° 1.*

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**SUR** proposition du Maire,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code des Assurances, de la mutualité et de la sécurité sociale,

**VU** le Code Général de la Fonction Publique,

**VU** le Décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

**VU** la Directive 2004/18/CE du Parlement européen et du Conseil, du 31 mars 2004, relative à la coordination des procédures de passation des marchés publics de travaux, de fournitures et de services,

**VU** la Circulaire n° RDFB1220789C du 25 mai 2012 du ministre de l'Intérieur et du ministre de la Réforme de l'Etat, de la décentralisation et de la fonction publique relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents,

**VU** sa délibération n° 2016-05-25/06 du 25 mai 2016 portant ralliement à la procédure de mise en concurrence engagée par le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne (ci-après CIG) pour la passation d'une convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire,

**VU** la délibération du Conseil d'Administration du CIG en date du 12 décembre 2016 autorisant la signature de conventions de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire,

**VU** sa délibération n° 2017-09-27/07 du 27 septembre 2017, portant adhésion, via deux conventions d'adhésion, à la convention de participation à la protection sociale complémentaire 2017-2022 souscrite par le CIG Grande Couronne pour le risque santé et le risque prévoyance,

**VU** sa délibération n° 2020-02-05/04 du 5 février 2020, approuvant l'avenant n° 1 à la convention d'adhésion à la convention de participation à la protection sociale complémentaire 2017-2022 souscrite par le CIG pour le risque santé auprès de la mutuelle Harmonie Mutuelle, et fixant la participation de la Collectivité au montant de l'adhésion souscrite par les agents, pour le risque santé, à 50 % du montant total dans la limite de 50 € par mois, versés directement à l'agent,

**VU** la délibération du Conseil d'Administration du CIG en date du 14 avril 2022 prorogeant, pour une durée d'un an, la convention de mutualisation relative à la convention de participation Santé 2017-2022, elle-même prorogée jusqu'au 31 décembre 2023 pour motif d'intérêt général,

**VU** l'avenant annexé à la présente délibération,

Délibération n° 2023-06-28/09

*Objet : convention de mutualisation relative à la convention de participation à la protection sociale complémentaire 2017-2022 souscrite par le Centre Interdépartemental de Gestion de la grande couronne de la région d'Île-de-France (CIG) pour le risque santé et le risque prévoyance - Avenant n° 1.*

---

**VU** l'avis favorable, à l'unanimité, rendu par la commission Ressources réunie en séance le 19 juin 2023,

**ENTENDU** l'exposé de Madame Johanne Ledanseur, rapporteur,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,**

**APPROUVE** la prorogation par avenant de la convention de mutualisation relative à la convention de participation à la protection sociale complémentaire 2017-2022 souscrite par le CIG Grande Couronne pour le risque santé jusqu'au 31 décembre 2023.

**APPROUVE** les termes de l'avenant, annexé à la présente délibération.

**AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à signer ledit avenant et tout document y afférent.

Fait et délibéré en séance le 28 juin 2023.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif de Versailles ou par voie dématérialisée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-217806405-20230704-DEL\_23\_06\_28\_09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/07/2023

Acte affiché du 04/07/2023 au 05/09/2023